

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Fiche de données de sécurité</b> | <b>rotronic</b>   |
| <b>MSDS_35%rF_2021_FR.docx</b>      | Fiche de données de sécurité<br>Conformément au règlement (CE) N°<br>1907/2006<br>Version 5.0 révisée le 12/01/2021<br>Date d'impression 18/03/2021 |

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

### 1.1 Identifiants du produit

|                   |  |
|-------------------|--|
| Nom du produit    | Étalon d'humidité 35 %HR   |
| Numéro de produit | EA35-SCS   |
| Marque            | ROTRONIC   |
| No. REACH         | Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour ce produit car le produit, ou son utilisation, est dispensé d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur. |
| N° CAS            | 7447-41-8  |

### 1.2 Utilisations identifiées comme pertinentes du produit ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Utilisations identifiées | Destiné uniquement à l'étalonnage des appareils de mesure de l'humidité. |
|--------------------------|--|

### 1.3 Précisions concernant le fournisseur, auteur de cette fiche de données de sécurité

|                |  |  |
|----------------|--|--|
| Société        | ROTRONIC AG<br>Grindelstrasse 6<br>CH-8303 Bassersdorf | ROTRONIC Messgeräte GmbH<br>Einsteinstrasse 17-23<br>D-76275 Ettlingen |
| Téléphone      | +41 44 838 11 11                                       | +49 7243 383 250   |
| Fax            | +41 44 838 14 87                                       | +49 7243 383 260   |
| Adresse e-mail | measure@rotronic.ch                                    | info@rotronic.de   |

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

|                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| Numéro téléphonique d'urgence | Tox Info Suisse<br>+41 44 251 51 51 (145) | Urgences toxicologiques<br>Munich<br>+49 89 19240 |
|-------------------------------|---|---|

## RUBRIQUE 2: Identification de dangers


### 2.1 Classement du produit ou de la préparation

#### Classement conforme au règlement (EE) N° 1272/2008 [EU-GHS/CLP]

|  |      |
|--|------|
| Toxicité potentielle, orale (catégorie 4)  | H302 |
| Action irritante sur la peau (catégorie 2)   | H315 |
| Irritation des yeux (catégorie 2)  | H319 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (catégorie 3), système respiratoire | H335 |

Vous trouverez au paragraphe 16 le texte intégral des consignes de sécurité indiquées dans ce chapitre.

### 2.2 Éléments d'identification

|                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Pictogramme             |  |  |
| Mention écrite          | Attention   |  |
| Indication(s) de risque | H302  | Nocif en cas d'ingestion.                              |
|                         | H315  | Provoque des irritations de la peau.                   |
|                         | H319  | Provoque une irritation sévère des yeux.               |
|                         | H335  | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Consignes de sécurité   | P301<br>P312<br>P330  | APRÈS INGESTION :                                      |

|                                       |                      |  |
|---------------------------------------|----------------------|--|
|                                       |                      | En cas de malaise, appeler un CENTRE D'INFORMATION TOXICOLOGIQUE ou un médecin.<br>Rincer la bouche.   |
|                                       | P305<br>P351<br>P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :<br>Rincer avec précautions avec de l'eau pendant quelques minutes.<br>Retirer si possible les lentilles de contact.<br>Continuer à rincer. |
| Indications complémentaires de danger | Sans                 |  |

### 2.3 Autres dangers potentiels

Sans

## RUBRIQUE 3: Composition / information sur les composants

### 3.1 Substances

|                   |  |
|-------------------|--|
| Synonyme          | Solution d'étalonnage, solution aqueuse de CILi et dist. H2O |
| Formule           | LiCl   |
| Poids moléculaire | 42,39 g/mol  |
| N° CAS            | 7447-41-8  |
| N° CE             | 231-212-3  |

### Composant dangereux selon les directives (UE) No. 1272/2008

| Composant                  |           | Classement  | sur les postes de travail |
|----------------------------|-----------|---|---------------------------|
| <b>Chlorure de Lithium</b> |           |   |                           |
| N° CAS                     | 7447-41-8 | Acute Tox. 4; Irritation de la peau 2; H302, H315, H319 | 50 %                      |
| N° CE                      | 231-212-3 |   |                           |
| <b>Eau</b>                 |           |   |                           |
| N° CAS                     | 7732-18-5 | -   | 50 %                      |
| N° CE                      | 231-791-2 |   |                           |

Pour le texte complet des phrases de risque et de sécurité H et P indiquées dans cette section, voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers soins

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin.

#### Après inhalation

En cas d'inhalation, exposer la personne concernée à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, procéder à une respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### Après un contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

#### Après un contact avec les yeux

Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### Après ingestion

Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2 Symptômes et réactions instantanés et différés les plus importants

Les plus importants symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette d'identification (voir paragraphe 2.2) et/ou paragraphe 11.

#### 4.3 Indications concernant les mesures médicales d'urgence ou les traitements spéciaux

Aucune donnée disponible.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Produits d'extinction

##### Produits d'extinction adaptés

Utiliser un brumisateurs d'eau, une mousse à base d'alcool, un produit d'extinction sec ou du dioxyde de carbone.

#### 5.2 Dangers particuliers causés par le produit ou la préparation

Gaz chlorhydrique, oxyde de lithium

#### 5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter, si nécessaire, un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.

#### 5.4 Autres informations

Aucune donnée disponible.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Consignes de sécurité concernant les personnes, équipements de protection et processus à appliquer en cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle. Ne pas respirer les vapeurs/brumes/gaz. Assurer une aération adéquate. Placer les personnes en sécurité. Éviter le contact avec la substance. Équipement de protection personnelle, voir au chapitre 8.

#### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Éviter l'évacuation par les canalisations. La pénétration dans l'environnement doit être évitée.

#### 6.3 Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage

Éponger avec un produit absorbant inerte et éliminer comme un déchet particulièrement polluant. Placer dans des récipients adaptés et fermés pour le traitement des déchets.

#### 6.4 Référence à d'autres paragraphes

Mise au rebut : voir paragraphe 13

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Mesures de protection pour un maniement sûr

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou brumisations. Éviter la formation d'aérosols.

Les informations concernant les mesures de protection se trouvent au paragraphe 2.2.

#### 7.2 Conditions pour un entreposage sûr et tenant compte des incompatibilités

Conserver les ampoules scellées et non ouvertes dans un endroit frais, sec et bien aéré. Stocker les ampoules de verre à l'abri des chocs, dans leur emballage original.

#### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune utilisation spécifique n'est prévue, à l'exception de celles décrites dans le paragraphe 1.2.

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres à contrôler

##### Valeurs limites des composants à contrôler concernant les postes de travail

| Composant           | N° CAS    | Valeur/Type de l'exposition  | Paramètres à contrôler | Bases                                  |
|---------------------|-----------|--|------------------------|--|
| Chlorure de Lithium | 7447-41-8 | Valeur VME (poussière respirable)  | 0,2 mg/m <sup>3</sup>  | Valeurs seuils sur le poste de travail |
|                     | Remarques | National Institute for Occupational Safety and Health<br>Il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus si la valeur en respectant la valeur VME. |                        |  |
|                     |           | KZGW (poussière respirable)  | 0,2 mg/m <sup>3</sup>  | Valeurs seuils sur le poste de travail |
|                     |           | National Institute for Occupational Safety and Health<br>Il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus si la valeur en respectant la valeur VME. |                        |  |

## 8.2 Limitation et contrôle de l'exposition

### Dispositifs techniques de commande adaptés

Mesures d'hygiène du travail normales.

Les prescriptions courantes de sécurité pour la manipulation de produits chimiques doivent être appliquées.

Lavage des mains avant les pauses et en fin de travail.

### Équipement de protection personnelle

#### Protection des yeux/du visage

Masques et lunettes de protection. Utiliser pour la protection des yeux, uniquement un équipement testé et agréé selon les standards de l'administration, tels que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

#### Protection de la peau

Travailler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant utilisation. Utiliser une méthode appropriée pour retirer les gants (sans toucher leur surface externe), pour éviter tout contact de ce produit avec la peau. Mise au rebut des gants contaminés selon les prescriptions légales en vigueur pour le traitement des déchets et les pratiques de laboratoire concernant les produits chimiques. Lavage et séchage des mains.

Les gants de protection doivent respecter les spécifications des directives UE 2016/425 et de la norme EN 374 issue de celles-ci.

#### Contact direct

Matériau : caoutchouc de nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 minutes

Matériau testé: Dermatrill® (KCL 740 / Aldrich Z677272, taille M)

#### Contact par éclaboussure

Matériau : caoutchouc de nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 minutes

Matériau testé: Dermatrill® (KCL 740 / Aldrich Z677272, taille M)

Source d'information: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, téléphone +49 (0)6659 87300, E-mail sales@kcl.de, méthode de test: EN374

Veillez vous adresser à un fournisseur de gants agréé par la CE, pour la dissolution ou le mélange avec d'autres substances, et pour les conditions divergentes de EN 374. Ces recommandations doivent être considérées comme des conseils et doivent être évaluées par un hygiéniste du travail et

un expert en sécurité, connaissant la situation et les conditions spécifiques d'utilisation de nos clients. Elles ne doivent pas être interprétées comme agrément pour une utilisation spécifique.

### Protection corporelle

Vêtement de protection imperméable. Le type d'équipement de protection doit être fixé selon la concentration et la quantité de produit dangereux à manipuler sur le poste de travail.

### Protection respiratoire

N'est pas nécessaire pour une utilisation restreinte à l'étalonnage d'appareils de mesure de l'humidité.

Si une protection contre les concentrations de poussières est nécessaire, utiliser un masque anti-poussière avec filtre de particules N100 (US) ou une protection respiratoire avec filtre de type P3 (EN143).

L'appareil de protection respiratoire et les composants doivent être contrôlés et agréés par les instances nationales correspondantes telles que NIOHS (US) ou CEN (CE).

### Mesures d'hygiène

Les mesures courantes de sécurité pour la manipulation de produits chimiques doivent être appliquées. Lavage des mains nécessaire lors des pauses, en fin de travail et après l'exécution d'un étalonnage d'humidité.

### Contrôle de l'exposition à l'environnement

Éviter tout autre épandage et dispersion si cela est possible en terme de sécurité. Éviter l'évacuation par les canalisations. Éviter la dissipation dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Données concernant les propriétés physiques et chimiques fondamentales

|  |   |
|--|---|
| a) Apparence   | Forme : liquide<br>Couleur : claire, incolore |
| b) Odeur :   | inodore                                       |
| c) Seuil d'odeur   | Non applicable                                |
| d) Valeur du pH  | 4   |
| e) Point de fusion/point de gel                            | Aucune donnée disponible.                     |
| f) Début d'ébullition/secteur d'ébullition                 | 130 °C à 1013 hPa                             |
| g) Point d'inflammation                                    | Non applicable                                |
| h) Vitesse d'évaporation                                   | Aucune donnée disponible.                     |
| i) Inflammabilité (solide, sous forme de gaz)              | Aucune donnée disponible.                     |
| j) Seuil supérieur/inférieur d'inflammation ou d'explosion | Aucune donnée disponible.                     |
| k) Pression de la vapeur                                   | Aucune donnée disponible.                     |
| l) Densité de la vapeur                                    | Aucune donnée disponible.                     |
| m) Densité relative  | 1,35 g/cm <sup>3</sup>                        |
| n) La solubilité dans l'eau                                | Entièrement soluble                           |
| o) Coefficient de répartition : n-Octanol/Eau              | Aucune donnée disponible.                     |
| p) Température d'auto-inflammation                         | Aucune donnée disponible.                     |
| q) Température de décomposition                            | Aucune donnée disponible.                     |
| r) Viscosité   | Aucune donnée disponible.                     |
| s) Propriétés explosives                                   | Aucune donnée disponible.                     |
| t) Propriétés oxydantes                                    | Aucune donnée disponible.                     |

### 9.2 Autres indications de sécurité

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions de stockage indiquées.

### 10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Ouverture involontaire ou bris des ampoules.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Acides puissants, produits oxydants forts, trifluorure de brome.

### 10.6 Produit de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas d'incendie. - Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de lithium.

Autres produits de décomposition - Aucune donnée disponible.

En cas d'incendie : voir paragraphe 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Données concernant les effets toxicologiques

#### Toxicité potentielle

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| LD50, orale, rats | 526 mg/kg |
|-------------------|-----------|

#### Action caustique/irritante sur la peau

|              |   |
|--------------|---|
| Peau, lapins | Irritation de la peau<br>(Lignes directrices 404 de l'OCDE) |
|--------------|---|

#### Dompage grave pour les yeux/Irritation des yeux

|              |   |
|--------------|---|
| Yeux, lapins | irritation des yeux<br>(Lignes directrices 405 de l'OCDE) |
|--------------|---|

#### Sensibilisation des voies respiratoires/peau

Aucune donnée disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

#### Carcinogénicité

IARC: aucun composant de ce produit présent sous une concentration égale ou supérieure à 0,1% n'a été identifié par l'IARC comme agent cancérigène probable, possible ou démontré pour l'être humain.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée

Aucune donnée disponible.

#### Danger en cas d'aspiration

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations

RTECS: OJ5950000

Selon nos connaissances, les effets chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été totalement étudiés.

**11.2 Informations complémentaires**

Après l'absorption de quantités toxiques :

Somnolence, troubles visuels, perte d'appétit, changement de poids, fatigue, diarrhée, vomissements, nausées, troubles cardiovasculaires, perturbation de l'équilibre électrolytique.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Aucune donnée disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

**12.3 Potentiel d'accumulation biologique**

Aucune donnée disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune évaluation PBT/vPvB n'est disponible car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise, ni n'a été menée.

**12.6 Autres actions nocives**

La pénétration dans l'environnement doit être évitée.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Toutes les prescriptions légales internationales et locales sont à observer.

Les quantités résiduelles et les solutions qui ne peuvent plus être réexploitées doivent être confiées à une entreprise de recyclage agréée. Ces produits doivent être dissous dans un solvant combustible ou mélangés à celui-ci et brûlés dans un incinérateur pour produits chimiques (avec chambre de post-combustion et dispositif de purification de l'air évacué).

**Emballages pollués**

À éliminer comme le produit non utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro NU**

|         |   |
|---------|---|
| ADR/RID | - |
| IMDG    | - |
| IATA    | - |

**14.2 Indication réglementaire d'envoi NU**

|         |                       |
|---------|-----------------------|
| ADR/RID | Produit non dangereux |
| IMDG    | Produit non dangereux |
| IATA    | Produit non dangereux |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Fiche de données de sécurité</b> | <b>rotronic</b>   |
| <b>MSDS_35%rF_2021_FR.docx</b>      | Fiche de données de sécurité<br>Conformément au règlement (CE) N°<br>1907/2006<br>Version 5.0 révisée le 12/01/2021<br>Date d'impression 18/03/2021 |

#### 14.3 Classe de dangerosité pour le transport

|         |   |
|---------|---|
| ADR/RID | - |
| IMDG    | - |
| IATA    | - |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|         |   |
|---------|---|
| ADR/RID | - |
| IMDG    | - |
| IATA    | - |

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

|                     |     |
|---------------------|-----|
| ADR/RID             | Non |
| IMDG polluant marin | Non |
| IATA                | Non |

#### 14.6 Prescriptions particulières de sécurité pour l'utilisateur

Entreposage uniquement sous emballage original.

Maniement uniquement avec dispositif de protection approprié (voir paragraphe 8).

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement/Prescriptions légales pour le produit ou la préparation

Cette fiche de données de sécurité satisfait les exigences de la prescription (CE) N° 1907/2006

#### 15.2 Évaluation de la sécurité du produit

Aucune évaluation de sécurité n'a été effectuée pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres données

#### Vous trouverez aux paragraphes 2 et 3 le texte intégral des consignes de sécurité

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Irritation des yeux   | irritation des yeux                              |
| Acute Tox.            | Toxicité potentielle                             |
| Irritation de la peau | Action caustique/irritante sur la peau           |
| H302                  | Nocif en cas d'ingestion.                        |
| H315                  | Provoque des irritations de la peau.             |
| H319                  | Provoque une sévère irritation des yeux          |
| H335                  | Provoque une irritation des voies respiratoires. |

#### Autres informations

Copyright (2016): Rotronic AG.

Les copies sur papier sont autorisées uniquement pour un usage interne.

Les informations de la présente fiche de données correspondent à notre niveau de connaissance actuel, elles ne prétendent pas être exhaustives et exactes. Elles ne devraient être considérées par l'utilisateur que comme un fil conducteur. Rotronic AG, ainsi que ses filiales, excluent toute responsabilité pour les dommages ainsi que les doléances pouvant résulter de l'utilisation ou du contact avec ce produit chimique, et/ou de sa manipulation, de son transport, de son stockage et de son élimination. Cette fiche de données de sécurité doit être utilisée exclusivement en combinaison avec le produit décrit ci-dessus.

Pour les conditions générales de vente et toutes informations supplémentaires, veuillez consulter [www.rotronic.com](http://www.rotronic.com) et/ou le verso de nos factures ou de nos bulletins de livraison.